

Bac L

Littéraire

Littérature, langues, littérature étrangère en langue étrangère, philosophie, histoire-géographie, arts... Une série recentrée sur les lettres.

© ISTOCKPHOTO



NOUVEAU

↳ Bac L

Pour en savoir plus sur les parcours de formation et la diversité des débouchés littéraires : <http://mavoielitteraire.onisep.fr>

↳ Pour qui ?

Le bac L est destiné à ceux qui s'intéressent à la philosophie, à la littérature, aux langues, à l'histoire-géo... et qui sont curieux des différentes formes d'expression culturelle.

À noter : cette série est celle de l'excellence en langues avec la possibilité de choisir jusqu'à 3 langues vivantes, de renforcer sa LV1 ou LV2, d'étudier de manière plus approfondie la littérature étrangère. À noter : dans certains établissements, il est possible d'étudier une discipline en langue étrangère.

↳ Au programme

En 1^{re}, l'emploi du temps comprend des enseignements communs à toutes les séries générales (français, histoire-géographie, éducation civique, juridique et sociale, EPS et langues vivantes). Leur objectif : partager une culture générale fondamentale et faciliter les éventuels changements de série.

S'y ajoutent des enseignements spécifiques, parmi lesquels :

- un enseignement de littérature, qui diversifie les approches du texte littéraire et s'enrichit des autres langages artistiques ;
- un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ;
- un enseignement de sciences ;
- un enseignement obligatoire à choisir parmi les langues et cultures de l'Antiquité, les arts, les langues vivantes ou les mathématiques.

En terminale, des enseignements communs demeurent (LV1 et LV2, EPS, éducation civique, juridique et sociale), à côté des enseignements spécifiques à la série L, pour tous les élèves :

- littérature ;
- littérature étrangère en langue étrangère ;
- philosophie.

De plus, s'ajoute un enseignement de spécialité au choix permettant d'acquérir des profils différents dans la perspective d'une poursuite d'études :

- arts ;
- langues et cultures de l'Antiquité : latin ;
- langues et cultures de l'Antiquité : grec ;
- LV3 ;
- LV1 ou LV2 approfondie ;
- mathématiques ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain (initiation au droit à travers des exemples et des situations concrets, autour de 22 thèmes touchant au droit public, privé, international... sur les questions fondamentales de société, en France ou à l'étranger). Sans oublier, en 1^{re} et en terminale :
 - pour tous les élèves, 2 h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé (soutien et approfondissement scolaires ; aide à l'orientation) ;
 - 2 enseignements facultatifs (au maximum) au choix dont seuls les points supérieurs à 10/20 seront pris en compte à l'examen du bac.

INFO +

Élaborer son parcours de formation et d'orientation

En collaboration avec le conseiller d'orientation-psychologue et votre professeur principal, un tuteur (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous guider dans vos choix de formation.

Se remettre à niveau

Pour éviter les redoublements, des stages de remise à niveau peuvent vous être proposés, sur recommandation du conseil de classe. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

Changer de voie ou de série

Si vous souhaitez changer de voie ou de série, en cours ou en fin d'année de 1^{re}, des stages passerelles vous permettront d'acquérir les connaissances indispensables dans les disciplines que vous n'avez pas étudiées dans votre série ou voie d'origine. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Dans tous les cas, il convient de vous renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.



→ La 1^{re} et la T^{le} littéraire (L)

Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coefficient
Français et littérature	4 h	-	5 ¹⁾
Histoire-géographie	4 h	4 h	4
LV1 et LV2 ^{a) b)}	4 h 30	4 h	4 (LV1) 4 (LV2)
Éducation physique et sportive ^{c)}	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale ^{d)}	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés ^{e)}	1 h	-	2 ²⁾
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Littérature	2 h	2 h	4
Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	1 h 30	1
Sciences	1 h 30	-	2 ²⁾
Philosophie	-	8 h	7
Un enseignement au choix en 1 ^{re} et un enseignement de spécialité au choix en T ^{le} parmi :			
- arts ^{f)}	5 h	5 h	6 ³⁾
- LCA : latin ^{g)}	3 h	3 h	4
- LCA : grec ^{g)}	3 h	3 h	4
- LV3 ^{a) b)}	3 h	3 h	4
- LV1 ou LV2 approfondie	3 h	3 h	4
- mathématiques	3 h	4 h	4
- droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h	4
Enseignements facultatifs			
• 2 enseignements au plus parmi : LV3 ^{a) b) g)}	3 h	3 h	4)
LCA : latin ^{g)}	3 h	3 h	
LCA : grec ^{g)}	3 h	3 h	
éducation physique et sportive	3 h	3 h	
arts ^{h)}	3 h	3 h	
• Atelier artistique ⁱ⁾	72 h annuelles	72 h annuelles	
• Langue des signes française ^{j)}			

↘ Poursuites d'études

Votre profil littéraire s'adapte parfaitement à des études universitaires (licence, master...) dans des domaines variés tels que les lettres et les langues, l'art, les sciences humaines et sociales, le droit. Par exemple, vous pouvez vous inscrire en licence de langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE), puis vous spécialiser en métiers de la traduction. Voie d'accès par excellence aux écoles normales supérieures (ENS), aux écoles de commerce ou encore à l'École des chartes... les prépas littéraires et économiques sont également prisées par les bacheliers L. Vous pouvez également prétendre aux concours des écoles de journalisme. Enfin, vous pouvez opter pour un BTS ou un DUT, pour vous orienter vers les secteurs du tourisme, de la communication, des carrières juridiques ou sociales.

↘ Perspectives professionnelles

Les débouchés se situent dans l'enseignement et les métiers de l'information et de la communication, la documentation, les bibliothèques, le journalisme, l'édition, la traduction et l'interprétariat, voire la publicité... Sans oublier l'art et la culture (graphisme, design, architecture, culture, patrimoine, audiovisuel, théâtre, musique et danse). Avec une spécialisation post-bac adaptée, les littéraires peuvent aussi s'orienter vers les métiers du droit, des ressources humaines, du marketing ou du tourisme... Les secteurs de la santé, de l'animation et du social leur sont également ouverts, de même que la fonction publique. ■

- a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.
- b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.
- c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2. Les élèves qui bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire ne peuvent pas le cumuler avec l'option facultative d'EPS.
- d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.
- e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.
- f) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, arts du cirque (8 h en 1^{re} et en T^{le}), musique ou théâtre.
- g) Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou de LV3 ne peut être

- choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.
- h) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.
- i) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.
- j) La LSF peut être choisie au titre d'une épreuve facultative... bien que non dispensée dans tous les établissements.
- 1) Épreuve anticipée en 1^{re}, à l'écrit (coef. 3) et à l'oral (coef. 2).
- 2) Épreuve anticipée en 1^{re}.
- 3) Épreuves d'arts : à l'écrit (coef. 3) et à l'oral (coef. 3).
- 4) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si un seul enseignement facultatif choisi : les points sont multipliés par 2. Si 2 enseignements facultatifs choisis : le 1^{er} est multiplié par 2 (sauf si choix du latin ou du grec : multipliés par 3) et le second par 1.